

Motion « DHG » des représentants élus des personnels enseignants présentée au conseil d'administration du jeudi 8 février 2024

Nous, représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation au conseil d'administration du collège Michelet, soutenus par le SNES-FSU ainsi que par les représentants des fédérations de parents d'élèves (FCPE et Indépendants), sommes très inquiets devant la précipitation avec laquelle notre ministère de tutelle nous contraint à mettre en place une énième réforme, alors qu'aucun bilan n'a été fait des précédentes et qu'aucun texte officiel n'a été publié à cette heure (mercredi 7 février 2024 16h) à propos de celle-ci. Nous déplorons d'ailleurs que l'administration de la Cité scolaire, si consciencieuse par ailleurs, ait refusé notre demande de repousser le CA de ce jour.

Car cette réforme, dont une application efficace nécessiterait un gros investissement en heures et en personnels, ne s'accompagne au collège Michelet d'aucune dotation horaire supplémentaire, ni d'aucune création de postes dans la DHG 2024-2025. Pire, elle conduit à la suppression d'un poste en technologie, à une réduction de la DHG et à la disparition de dispositifs éducatifs qui ont fait leur preuve de longue date.

De fait, pour financer les groupes de niveau de mathématiques et de français en 6^e et en 5^e, nombre d'amputations seront nécessaires dès la rentrée prochaine :

- à l'échelle nationale, on efface purement et simplement une heure réglementaire d'enseignement hebdomadaire en 6^e en passant de 26 à 25 heures, du fait de la disparition des « groupes de soutien et d'approfondissement » qui eux-mêmes justifiaient la disparition de la technologie dans cette section,

- à l'échelle locale, on met fin aux dispositifs d'accompagnement personnalisé en demi-groupe et aux enseignements de « compétences numériques » en 6^e, ainsi qu'à la découverte des métiers « compétences numériques » en 5^e,

- à court terme, le risque est grand de perdre des options de langues coûteuses en heures à tous les niveaux (latin, classe bilingue, italien...), ainsi que la chorale et les quelques dédoublements qui existent encore en sciences et en langues vivantes.

Et l'on ne sait rien encore du financement de la demi-heure supplémentaire d'enseignement d'éducation civique et morale, prévue dès la rentrée prochaine sans être mentionnée dans la DHG - étant entendu que seuls les professeurs d'histoire-géographie sont formés à l'ensemble des questions que cet enseignement recouvre et qu'il serait inacceptable que cette demi-heure morde sur l'horaire réglementaire des enseignements déjà existants dans cette discipline.

Et l'on ne sait rien non plus du nouvel enseignement obligatoire de théâtre annoncé par voie de presse par le Président Macron comme « un passage obligé » dès la rentrée prochaine – étant entendu, là encore, qu'il serait inacceptable, comme certaines hypothèses l'envisagent, que ces enseignements puissent être installés à la place ou au détriment des horaires réglementaires actuels de l'éducation musicale et des arts plastiques.

Qu'en est-il enfin des BMP nécessaires à la bonne marche du service, à l'heure où des pressions s'exercent sur certains de nos collègues pour les contraindre à accepter un nombre indu d'heures supplémentaires ?

En d'autres termes, faute de moyens (horaires et humains), l'application en aveugle des mesures encore officieuses qui président au « Choc des savoirs » va, pour le collège Michelet, dans le sens d'un appauvrissement des enseignements et des possibilités de stratégies pédagogiques – ce qui nous semble très loin des louables ambitions affichées par les ministres successifs dans la presse, sinon en totale contradiction avec elles.

Par ailleurs, l'organisation en groupes de niveau aura des incidences pratiques difficilement surmontables pour les élèves et les personnels, ainsi que pour les parents.

En effet, pour construire des emplois du temps cohérents, les cours de mathématiques, comme ceux de français, devront être alignés en 6^e et en 5^e afin de répartir les élèves de plusieurs classes selon leur niveau respectif ; pour ce faire, salles et enseignants disponibles sont indispensables ; or nous savons d'ores et déjà que les enseignants de mathématiques et de français ne seront pas assez nombreux pour intervenir simultanément dans les groupes et nous savons aussi que le nombre de salles au collège est très contraint. Inutile de dire que la conception des emplois du temps relèvera de l'impossible avec la généralisation du dispositif, apparemment décidée pour la rentrée 2025.

On peut d'emblée prévoir qu'il y aura dans les années à venir des groupes sans professeur et un étalement de l'emploi du temps des élèves dans la journée (8h-18h ?) et sur la semaine (le samedi ?).

En outre, les professeurs de mathématiques et de français ne pourront plus être professeurs principaux d'un groupe classe alors que ce sont les enseignants qui voient le plus les élèves, partant ceux qui les connaissent le mieux.

Ces problèmes seront d'autant plus aigus que la tête de l'administration du collège Michelet, chargée de cette organisation et du suivi des élèves, va être intégralement renouvelée à la rentrée 2024 et que nous connaissons la difficulté de l'appropriation logistique de notre établissement.

Enfin, les conséquences éthiques de cette réforme seraient délétères.

D'abord, l'éclatement du groupe classe dès la 6^e participerait à la destruction du collectif de travail et produirait sur de très jeunes enfants des effets néfastes en empêchant la construction des repères nécessaires à une formation intellectuelle sereine, alors qu'ils découvrent un enseignement polycéphale.

Ensuite, la mise en place de groupes de niveaux serait d'autant plus aberrante que plusieurs études et recherches sérieuses¹ ont montré les effets catastrophiques de ces dispositifs : la concentration d'élèves en difficulté scolaire, ou issus d'un environnement familial moins propice à la réussite, est un facteur qui pénalise les performances scolaires, surtout pour ces groupes d'élèves. Or, malgré son IPS élevé², le collège Michelet, dont les élèves viennent de milieux sociaux variés, pour ne pas dire disparates, n'échapperait pas aux phénomènes de ségrégation et contribuerait à aggraver les inégalités scolaires et sociales en son sein et au sein de la commune.

Pour finir, nous n'acceptons pas non plus l'idée de laisser des tests stéréotypés définir le parcours scolaire de chaque élève dès la 6^e car la prétendue flexibilité du dispositif serait forcément marginale. Nous nous opposons au projet du ministère d'un collège qui trie et sépare les élèves en son sein. Nous défendons un autre collège, un collège qui aurait les moyens de faire réussir tous les élèves, étudiant ensemble pour apprendre à faire société afin de réduire les déterminismes sociaux et scolaires. L'établissement scolaire et la classe sont de petites sociétés. Il faut créer de l'unité, non les morceler³.

Bref, nous refusons fermement ce projet faussement ambitieux du « Choc des savoirs » et nous nous insurgeons contre les dangers de ses conséquences pratiques et éthiques. Nous n'avons d'autre levier que celui du vote « Postes ». C'est pourquoi nous voterons contre la suppression du poste de technologie et, plus largement, contre les moyens horaires alloués aux différents postes disciplinaires qui sont insuffisants au regard de l'ambition réelle que doit avoir, à nos yeux, un collège pour ses élèves.

¹ Quelques références sur les analyses et recherches à propos des groupes de niveaux :

Synthèse de recherches sur les formations des groupes et classes, coordonnée par O.Monso, D.Fougère, P.Givord, C.Pirus, 2019 : Cette synthèse a montré un effet bénéfique de la mixité sociale et scolaire sur les progressions des élèves faibles, sans effet négatif sur les meilleurs. Séparer encore davantage les élèves faibles des élèves moyens et forts ne fera qu'accentuer leurs difficultés d'apprentissage.

Extrait : « Dans l'ensemble, et de manière assez conforme à l'intuition, les élèves ayant de bons résultats scolaires, ou issus de milieux socio-économiques favorisés, ont plutôt un effet d'entraînement sur l'ensemble des élèves. »

Note du Conseil scientifique de l'éducation Nationale, Avril 2023 : Extrait : « une plus grande mixité sociale entraîne [...] des effets positifs sur le plan du bien-être personnel et du bien-être social, pour les élèves de milieu défavorisé comme pour ceux de milieu favorisé ».

Note de l'institut des politiques publiques, Nov 2023 : Extraits : « ... Les trajectoires scolaires des élèves les moins performants scolairement et les plus défavorisés socialement tendent à être améliorées lorsqu'ils sont entourés de camarades de niveaux scolaires plus divers. »

« Des travaux récents démontrent que les effets de la diversité sociale des camarades de classe vont au-delà de la seule performance scolaire : elle favorise le développement des capacités socio-émotionnelles des élèves, réduit la prévalence des stéréotypes raciaux et sociaux, et, pour les élèves socialement défavorisés, améliore l'insertion professionnelle. »

² IPS de 141,3 avec un écart-type de 34.

³ « L'hétérogénéité au collège est aussi un enjeu de mixité sociale et d'apprentissage du vivre ensemble. (...) Il y a du cynisme à ne pas donner au collège les moyens de gérer cette hétérogénéité et affirmer ensuite qu'elle est un problème, car ce sont les plus défavorisés qui pâtiront de notre incapacité à la faire vivre » Jean-Paul Delahaye, ancien directeur général de l'enseignement scolaire